Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20261027-102026-DE
le 27/10/2026
via TELIOS

SAINTE-ANNE - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 102026 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/10/2026

Objet : Subventions aux associations

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 27/10/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 10_me d_lib - Subventions aux associations.pdf

Annexes :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 971-219711280-20261027-102026-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/10/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20261027-102026-DE
le 27/10/2026
via TELIOS

REPUBLIQUE FR

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

-=-

COMMUNE DE SAINTE-ANNE

-=-

Numéro de la délibération
10ème *délibération*

-=-

Objet : Subventions aux associations

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, et le seize du mois d'octobre, à seize heures dix-neuf minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à « L'Espace de Diffusion Culturelle Francisque BAPTISTE » à Montmain, sous la présidence du maire, Monsieur Francs BAPTISTE.

Convocation faite le
07 octobre 2026

Membres en exercice : 35

DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉES
Le 19 octobre 2026

SAINTE-ANNE,

Le 19 octobre 2026

Présents (27) :

M. Francs BAPTISTE, M. Lucien GALVANI, Mme Evelyne CHERAL épse VACHER, M. Jacques KANCEL, Mme Olivia JEAN épse RAMOUTAR-BADAL, M. Sébastien GAUTHIER, Mme Marie-Anièce MANNE épse REGELAN, M. Earvin SAINSILY, M. Georges NARDIN, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Jeannette COURIOL, M. Bruno DÉSIRÉE, Mme Sylvie MATHURIN épse VANOUKIA, M. Alain CUIRASSIER, Mme Eddie LOÏAL épse MIXTUR, M. Hugues CHATEAUBON, M. Lucien DRYMON, Mme Aline MALATCHOUMY, Mme Victoire BETCOUR, M. Kecy PALIE, M. Blaise ALDO, M. Patrick Marcellin GALAS, Mme Nicole PERRAN, Mme Patricia Françoise SAHA , Mme Diana PERRAN, Mme Viviane DRYMON épse MONDOR, Mme Lydia FARO épse COURIOL.

Absents (08):

- **Représentés (05)** : Mme Dalila MARIE-JOSEPH (représentée par Mme Victoire BETCOUR), Mme Viviane KACY (représentée par Mme Aline MALATCHOUMY), Mme Nicole SOLVAR épse SINIVASSIN (représentée par M. Alain CUIRASSIER), Mme Mariane GRANDISSON (représentée par M. Francs BAPTISTE), Mme Noella BASTAREAUD (représentée par Mme Diana PERRAN).

- **Non représentés, non excusés (03) :** M. Michel JANKY, M. Christian BAPTISTE, M. Eric LATCHOUMANIN.

Secrétaire de séance : Mme Victoire BETCOUR

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20261027-102026-DE
le 27/10/2026
via TELIOS

Le maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique associative, la ville de Sainte-Anne a opté pour l'organisation d'appels à projets afin d'accompagner les actions des acteurs associatifs sur son territoire.

L'appel à projets intitulé « Actions éducatives » a pour objectif de mettre en place des activités éducatives au sein des écoles durant la pause méridienne. Par ce biais, la ville souhaite offrir aux acteurs de l'éducation populaire l'opportunité de proposer une offre d'activités socioculturelles, sportives et citoyennes, visant à enrichir le temps d'éducation des enfants scolarisés dans les établissements accueillant un nombre important d'élèves, à travers des activités leur épanouissement.

L'appel à projets « Subventions aux associations » vise à optimiser l'accompagnement proposé par la ville en harmonisant les moyens matériels et financiers de la collectivité avec les objectifs et besoins des associations. Cette démarche a pour but de favoriser le développement humain, la cohésion sociale, la réussite éducative, ainsi que les activités socioculturelles et sportives sur le territoire.

Il précise que des commissions Affaires culturelles, du patrimoine et de l'éducation, et Affaires sportives convoquées le lundi 6 juillet et le mardi 22 septembre 2026 à l'auditorium du Centre de Ressources W. H. OUANNA de Douville, ont à l'ordre du jour, examiné des dossiers déposés par des associations dans le cadre de ces appels à projets.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur les montants proposés par les membres de la commission.

Le Conseil municipal,

Ouï le Maire en son exposé ;

Suite à la présentation du rapport par M. Alain CUIRASSIER, Conseiller municipal et après en avoir délibéré ;

Madame Marie-Anièce MANNE épse REGELAN, 6ème adjointe au maire, ayant un intérêt indirect dans l'affaire n° 10 « Subventions aux associations », s'est déportée conformément à la réglementation. L'élue a quitté la séance avant le début de l'examen de cette affaire, n'a pris part ni aux discussions, ni aux débats préparatoires, ni au vote, et a réintégré la salle du conseil à l'issue du vote par les autres élus.

A l'unanimité ;

DECIDE :

1. D'ALLOUER une subvention aux associations suivantes comme suit :

Appel à projets « actions éducatives »

Association	Subvention proposée
BLUES ROLLERS	**7 000 €**
CADENCE ET TRADITIONS	**6 000 €**
DYNAMIC 3A	**20 000 €**
GRAINE D'AMOUR	**7 500 €**
JO'BOXE CLUB	**8 968 €**
LES BONS AMIS	**9 000 €**
KONTAKAZ	**12 000 €**

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20261027-102026-DE
le 27/10/2026
via TELIOS

Appel à projets « subventions aux associations »

Association	Subvention proposée
BEL MISIK LOTO	1 500 €
CARIBBEAN CREW SURF CLUB	1 000 €
REV'DANCE	1 000 €
ASS FLE A MANGO	8 000 €
JUVENTUS DE SAINTE ANNE	27 000 €
KONTAKAZ	10 000 €
JEUNE INNOVATION SOCIALE ET CULTURELLE DE SAINTE-ANNE	10 000 €
ASSOCIATION AVENTURE NAUTIQUE DE SAINTE-ANNE (ANASA)	12 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE LES DYNAMIQUES TRIATHLETES SAINTANNAIS – D.T.S	1 500 €
ASSOCIATION FIAT LUX	10 000 €
LES MATADO DE SAINTE ANNE	1 500 €
ASS CULTURELLE INDIENNE LATCHMI	8 000 €
LYAN'N PANYE	1 000 €
ASSOCIATION L'ÉCHO DE LAMARRE	4 000 €
ASS DE BŒUFS TIRANTS LE VOLCAN DE SAINTE ANNE	4 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE RICHEPLAINE (ASCR)	3 500 €
ASSOCIATION VELO CLUB SAINTANNAIS (VCS)	40 000 €
CADENCE ET TRADITIONS	2 000 €
DES CŒURS EN CHOEUR	2 000 €
AN NOU MACHÉ	1 000 €
INCLUDEA	3 000 €
INTRÉPIDE HANDBALL CLUB	15 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE CLUB FEMININ FOOT D'OR	1 000 €
ASSOCIATION LES DEUX MOULINS	1 000 €
DÉFI AN NOU	4 000 €
ATHLÉTIC CLUB DE SAINTE-ANNE (ACSA)	1 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE DOUVILLIEN/ VELO CLUB DOUVILLIEN	1 575 €
LES CABRIS VOLANTS DE MODETTE	2 400 €
ASS GUADELOUPEEN TOURISME HANDICAPES (A G T H)	1 500 €

Soit un total de 249 943 € répartis en deux enveloppes, l'une pour l'appel à projet actions éducatives pour un montant de 70 468€ et l'autre pour l'appel à projet « subvention aux associations » d'un montant de 179 475 €.

2-PRECISE que le versement de ces subventions sera soumis à la signature d'une convention qui rendra obligatoire la remise d'un compte-rendu d'exécution par chaque association bénéficiaire d'une aide dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice 2026. La ville se réserve également le droit de procéder à d'éventuels contrôles de l'utilisation de son concours financier.

Pour extrait conforme,
Le maire,

Fait et délibéré à Sainte-Anne
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les membres présents.

Francs BAPTISTE

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire. Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».